

Aveugles, arnaqueurs et assassins : morts et milliards de la « taxe carbone », 2008–...

Xavier Raufer

Ce qui suit est la première analyse criminologique de « la plus grande escroquerie que la France ait jamais connue ». En 2008 et 2009, cette immense fraude à la TVA sur le marché des droits à polluer (« taxe carbone ») aurait coûté à la France 1,6 milliard d'euros ; mais selon des magistrats experts du dossier s'exprimant anonymement, le préjudice final pour le Trésor public serait « plus près de 3 milliards d'euros que de deux ».

L'étude criminologique n'est pas une attaque *ad hominem* ; et d'usage, notre pratique de la criminologie consiste d'abord à étudier ce que les criminels *font*, plutôt que ce qu'ils *sont*. Les noms des principaux escrocs en vie ou autres acteurs (publiés ou non dans la presse) sont donc ici remplacés par leur initiale, car n'apportant rien au récit.

D'abord ceci : cette extraordinaire et ruineuse affaire n'ai jamais retenu l'attention

des grands médias télévisés. En France, *Mediapart* a publié de courageuses enquêtes sur les arnaques TVA ; *idem* pour le quotidien israélien *Haaretz* ; mais on reste dans l'imprimé – jamais les journaux télévisés de TF1 ou France 2 ; jamais non plus BFMTV ou (à l'époque) I-Télé, n'ont daigné informer leur public de cette saga criminelle, dans laquelle, soulignons-le, on compte à ce jour 7 assassinats ou tentatives ; en arrière plan, divers enlèvements, séquestrations, extorsions, etc. Curieuse conception de l'information.

Or cette arnaque à la « taxe carbone » est pleinement criminelle. Les enquêteurs se disent confrontés à « des bandes structurées effectuant des montages d'une grande sophistication, exploitant habilement à l'international des outils et flux bancaires ». Son mécanisme est simple et on le verra, tout sauf neuf : sur un marché (ou une Bourse) spécifique, des escrocs achètent et vendent des quotas de droits à polluer sans

reverser ensuite la TVA à l'État. Tout ou partie des dizaines ou centaines de millions ainsi volés servent ensuite à racheter d'autres quotas, alimentant ainsi le carrousel.

Le pillage défie l'imagination. Devant son juge, un des escrocs se vante d'avoir alors gagné « 600 000 euros par jour » ; assassiné en septembre 2010 à Paris, un bandit franco-israélien aurait « fait entrer 200 millions d'euros *en espèces* en Israël ».

Les escrocs ? En 2008, on le verra plus bas en détail, ces voyants flambeurs au poker, proches du milieu criminel franco-israélien, sont pour la plupart déjà connus pour d'antérieures arnaques à la TVA dans la téléphonie mobile – pratique qu'entre eux, ils nomment « la tève ». Parfois de longue date, tous sont « défavorablement connus » de la police et de la justice. Aujourd'hui, certains d'entre eux sont en France « sous main de justice », parfois en cours de jugement ; en majorité, les acteurs et concepteurs de cette méga-arnaque sont en fuite en Israël.

Or les « carrousels de TVA » coûtent cher à la France. Aujourd'hui, le Parquet national financier français travaille toujours et encore sur « plusieurs dizaines de dossiers portant sur des carrousels TVA », avec une cinquantaine d'individus poursuivis. Au total, ces escroqueries dans lesquelles on subtilise une TVA jamais reversée coûtent (estimation de février 2016) 15-17 milliards d'euros par an au Trésor public. Sur 18 pays de l'Union européenne alors inspectés sur

ce point, notre pays a le 6e taux le plus élevé de fraude TVA (près de 14%) ; dans la catégorie des pays (Italie, Hongrie, Roumanie, etc.) peu rigoureux fiscalement.

Cette affaire n'est pourtant pas une particularité française : l'arnaque de 2008-2009 aurait privé de 6 milliards d'euros de taxes le budget de l'Union européenne ; début 2017 encore, un vaste « carrousel de TVA » portant sur du matériel informatique et électronique est découvert entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Pologne ; préjudice connu pour les États en cause : 26 millions d'euros. En 2013, pour toute l'Union européenne, l'ensemble des arnaques à la TVA a coûté 168 milliards (bien, *milliards*) d'euros au budget communautaire. Ce cadre posé, abordons le vif du sujet.

1 – Le carrousel de 2008-2009, son origine, sa mécanique

A l'origine, la ferveur écologiste du XX^e siècle finissant. Il faut sauver la planète ! Haro sur les gaz à effet de serre. Comme souvent dans l'histoire humaine, la logique est ici de part en part de type enfer-et-bonnes-intentions. En décembre 1997 est adopté le « Protocole de Kyoto ». La diminution de ces gaz se fera en mode libéral, des « droits à polluer » étant échangés en Bourse ; achetés ou vendus par les entreprises émettant, ou pas, de tels gaz. Pour l'Union européenne, ce processus se concrétise en un EU-ETS (*European Union*

– *Emissions Trading System*), charge à chaque pays-membre d'agir chez lui.

En France, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pilote le projet et crée deux successifs instruments boursiers « Powernext », puis « Blutext ». Dès lors, ce dernier marché négocie, selon une logique offre/demande, des « quotas » d'une tonne de CO₂.

Vite, des escrocs constatent qu'en France, le marché au comptant des droits à polluer est assujéti à la TVA. Il suffit donc d'acheter à l'étranger des quotas d'émission de CO₂ hors taxes, et de les revendre en France TTC (toutes taxes comprises, TVA incluse) en « oubliant » ensuite de reverser la TVA à l'État ; puis de réinvestir la TVA détournée dans de nouveaux achats de droits à polluer, et ainsi de suite.

Ce, sans nul contrôle et vérifications de la part de Blutext. Soyons concrets. Un premier escroc, Grégory Z. crée et fait accréditer comme courtier sur Blutext trois sociétés ; n'en observons ici qu'une seule, dotée du nom invraisemblable de « Crépuscule ». Or lorsqu'il obtient l'accréditation sur Blutext d'une société dont le nom ébahirait tout stagiaire d'une succursale bancaire rurale, Grégory Z. :

- est sous enquête pour l'escroquerie « Eurocanyon » à la TVA sur de la téléphonie mobile,
- a déjà été condamné pour contrebande, corruption active, fraude fiscale, escro-

querie à la TVA ; sans oublier une « cavale » entre les États-Unis et Israël,

- est connu de la police comme « proche » de poids lourds du Milieu criminel corse et corso-marseillais.

Vérification faite, Grégory Z. se ferait éconduire s'il voulait ouvrir un simple compte à la banque du coin – mais là, pas de problème ! « Crépuscule » est enregistrée sans coup férir. Peu après, via le nouveau courtier « Crépuscule », deux autres escrocs, Arnaud M. et « Marco » Mardoché M., achètent hors taxes à l'étranger 117 793 500 tonnes de CO₂. Puis les revendent TTC en France 1 730 021 068 euros, raflant ainsi 283 515 158 euros de TVA (deux cent quatre-vingt trois millions, cinq cent quinze mille, cent cinquante huit, euros).

Hilare, un des escrocs explique aux magistrats : « En vendant des quotas de carbone, vous vendez de l'air. Il n'y a pas de matières premières, pas d'échange de marchandises réelles. Il n'y a que des ordres d'achat et de vente à passer, des factures à établir. Vous pouvez tout faire depuis vos toilettes, avec un ordinateur portable ».

Or il n'y a pas que « Crépuscule » ; un dossier « marseillais » représente une arnaque de 385 millions d'euros ; un dossier « Nathanaël », de 43 millions d'euros, etc. D'avril 2008 à mars 2009, comme déjà dit, 1,6 milliard d'euros évaporés – peut-être jusqu'à 3 milliards.

La pompe amorcée, s'émerveille un escroc, « l'argent commençait à arriver à flots, de partout ». Or cet argent doit circuler pour disparaître ; il faut le ventiler puis le planquer. Se crée alors un géant bonneteau pour escrocs. Via une foule de gérants-hommes-de-paille, de sociétés-écran *offshore*, de bureaux de changes, de systèmes financiers parallèles, de comptes en banques, de fiduciaires et de sociétés de transfert d'argent, des centaines de millions d'euros zigzaguent autour de la planète. Au bout de ce dispositif décentralisé, des mécanismes de compensation permettant de récupérer des espèces (le barème : une valise = un million d'euros).

144

L'enquête « Crépuscule » (huit ans d'investigations, quatre juges d'instruction) expose ce dispositif ventilation-blanchiment. Il concerne (disent les juges) 15 pays sur 4 continents ; des structures-relais ou comptes : à Chypre, Dubaï, Genève et Hong-Kong, en Israël (le point d'ancrage), en Lettonie, à New York, au Panama, en Pologne, Tunisie, Turquie, etc. Système efficace puisqu'en 2017 encore « une grande partie des fonds n'a pu être retracée ».

Suite à une sévère (mais silencieuse) bagarre entre Tracfin et la CDC, les opérations au comptant de Bluenext sont enfin exonérées de TVA en juin 2009. Pour parler clair : rien n'a été prévu ni décelé, et quand le siphonage est devenu manifeste, il faut encore un bon trimestre pour qu'on s'avise de contenir l'hémorragie en appuyant sur le bouton « stop ».

Par la suite, « Bluenext » écope d'un redressement fiscal de 32 millions d'euros « pour ne pas avoir alerté assez précisément » les renseignements à Bercy ? « Pas assez précisément » ? Bercy cisèle si bien l'euphémisme... Finalement, la plateforme française d'échange du marché du CO2 « Bluenext » coule sans gloire début décembre 2012.

2 – Arnaqueurs plus gangsters, mélange toxique

D'abord, il y a le folklore Tunisie-Belleville-Sentier. L'insistant fumet de « La vérité si je mens ». Des individus émotifs et volubiles ; osons le dire : des arnaqueurs-tchatteurs. Florilège : Les comptes *offshore* ? « C'étaient de vraies couscoussières. Plusieurs personnes s'en sont servis. Même les gens de la banque. Même Thierry Leyne, l'ancien associé de DSK ». Bluenext ? « C'était comme laisser une Ferrari avec les clés sur le contact, à La Courneuve ». Le mécanisme EU-ETS ? « Le CO2, j'y comprenais rien. Je croyais que c'était l'oxygène des pompiers ». L'aspect « pêche miraculeuse » de l'arnaque ? « C'était comme un film de cinéma. L'argent tombait du ciel ».

« Si nous pouvions nous douter », gémissent ensuite devant les juges des dirigeants de la CDC. Eh bien oui, ils le pouvaient – il suffisait même d'ouvrir les yeux, tant le microcosme des arnaqueurs TVA-CO2 était bavard et voyant. Car autant les bandits, les vrais, sont par essence discrets et excellent

à se faire oublier, là on est sans cesse aux limites de la mythomanie (« je travaille pour le Mossad » susurre Grégory Z. à ses dupes) et de l'exhibitionnisme. Pour les journalistes qui les scrutent lors des procès, ce sont des « affairistes hauts en couleur », des « as de l'arnaque » des « dandy millionnaires... aux lunettes teintées et bronzage toute saison », « petit prince des escroqueries financières » et autres « flamboyants quadra ». Leurs métiers officiels ? « Assistant de réalisation »... « Commercial en panneaux solaires »... L'âme la plus innocente, subitement méfiante...

Des gigolos alternant séjours en prison et épisodes fastueux, avec hôtels grand luxe sur la Côte d'azur, parties de poker à cent mille euros et plus (avec icônes du *showbiz* et du *business*), voyages en jets privés, comportement de satrapes et caprices de *rock-star*... N'oublions pas la presse *People* et les *Top models*.

Ainsi donc, si Bluenext, instance supposément régulatrice, avait fait au printemps 2008 la moindre vérification auprès de la police ; cherché par exemple sur Internet qui était ce monsieur Samy Souied ; ou avait, en toute légalité, interrogé quelque enquêteur privé sur ces drôles d' « investisseurs » – elle aurait été sur le champ édifiée. D'autant mieux que le microcosme d'escrocs avait quand même :

- des stratégies de défense éprouvées face à la justice,
- et de fort toxiques relations avec des criminels, en France et en Israël en tout cas.

Des bars des palaces (Dom Pérignon et Havaanes à 700 euros pièce) au cabinet du juge d'instruction, s'opère une brutale mutation, du matamore frimeur-flambeur au misérable qu'accable un sort funeste. Face à la justice, les escrocs-TVA ne sont en effet que de pathétiques victimes, dont les lamentations tireraient des larmes à un caillou : « J'ai été trompé... manipulé... évincé... Je suis ruiné... Je me suis fait doubler... Je suis juste une débrouille... une victime dans l'histoire... On me menace de mort ! Dès que j'ai flairé l'escroquerie, j'ai fui à toute jambe... ».

Chacun renvoyant bien sûr vers les autres la paternité des infractions commises. Et embrouillant ainsi plus encore des arnaques à tiroirs, dans la plupart desquelles tous sont compromis, ensemble ou séparément. Cependant, ces supposés « misérables » ont des pratiques et des fréquentations plutôt sinistres :

Les pratiques : fausses identités et art de la cavale

« As des escroqueries financières » Cyril A. est aussi connu sous le nom d'Alex Khann – et n'est pas seul à jongler avec les alias selon les interlocuteurs, les affaires et les continents. Dans un dossier d'arnaque à la TVA, on voit ainsi souvent, au fil du temps, apparaître le même individu sous des noms différents – ce que bien sûr, la justice doit ensuite établir. A dix dossiersTVA-CO2 entremêlés, le gloubiboulga patronymique devient vite infernal.

Aussi, les escrocs-TVA prennent à tout bout de champ la poudre d'escampette et disparaissent dans la nature, avec écran de fumée intégré. Quitte à émerger quand un avocat signale que ça va mieux ; ou à s'établir à Tel-Aviv, si « ça craint » trop. « Non, madame la présidente, corrige ainsi un escroc-TVA à son procès, vous ne m'avez pas trouvé, je me suis rendu ». On a sa fierté, quand même...

D'usuelles fréquentations criminelles

Ces escrocs-TVA eux-mêmes ne sont pas des enfants de cœur. Un avocat dit ainsi *de son propre client* qu'il a, côté crime, un « palmarès olympique ». Et Arnaud A, protagoniste majeur du dossier « Crépuscule », est ainsi dépeint dans un rapport de police du 3 février 2015 « Très défavorablement connu des services de police pour deux affaires d'assassinats commis ces dernières années dans son environnement immédiat ». Il s'agit en l'occurrence de son associé Samy Souied dans l'arnaque CO2, et de son propre beau-père, le milliardaire Claude Dray, père de son épouse Ana.

Sinon, émergent au fil des dossiers TVA-CO2 diverses figures du grand banditisme : Christiane M., « femme puissante » du milieu corso-marseillais du quartier du Pannier ; le parrain israélien Amir Mulner, en affaires avec Cyril A. ; Jacques Santini, chef redouté de la bande ajaccienne du « Petit Bar » et Mario Horneq, chef d'un clan éponyme de nomades sédentarisés de Montreuil (93).

3 – L'aveuglement élevé à la hauteur d'un art

Peut-on fonder et gérer une Bourse type Bluenext – d'autant plus qu'elle ne négocie *stricto sensu* que du vent, comme vu plus haut – dans le mépris de toute notion de sécurité et de toute menace criminelle ? Oui, on le peut – c'est d'ailleurs précisément ce qu'on fait les arrogants « contrôleurs » de la Caisse des Dépôts et Consignations et en aval, de Bluenext.

Une arnaque connue depuis... Joinovici !

L'arnaque « carrousel de TVA » est-elle nouvelle ? Auquel cas, on comprendrait que notre administration fiscale patine un peu, avant de s'adapter. Au contraire : voici soixante ans que cette fraude sévit en France. Inventée à Paris, la TVA y entre en vigueur en avril 1954. Or la première fraude à cette taxe nouvelle naît dès 1955 de l'esprit fertile de... Joseph Joanovici (illustre ferrailleur-collabo). Lisons Alphonse Boudard (*L'étrange monsieur Joseph*) : [Joanovici et un comparse] sont « les premiers à imaginer une escroquerie à notre chère TVA, qui n'est encore qu'un bébé. Il suffit de demander à l'État d'exporter à l'étranger de la ferraille récupérée sur place, ce qui entraîne le remboursement de la taxe. Or la ferraille n'est pas exportée mais refourguée ici en France. Le détournement ainsi réalisé représente à la fin des années 50 environ 800 millions de francs ».

60 ans que la fraude existe, elle coûte chaque année des milliards d'euros à l'État et les fonctionnaires concernés tombent toujours de la lune à chaque nouvelle arnaque, tandis que (depuis six décennies) les milliards filent vers les paradis fiscaux. Car clairement, la fraude à la TVA sur des quotas de CO2 négociés sur Bluenext n'est qu'une banale variante d'une arnaque ruinant la France depuis plus d'un demi-siècle. Les instances d'inspection et de contrôle de Bercy pourraient-elles faire au contribuable la grâce de se réveiller ?

Des responsables avertis

Il y a pire. Début 2004, l'auteur de cette étude entend dire avec insistance par d'anciens de ses étudiants en criminologie, (devenus pour beaucoup policiers ou magistrats) que certaines grosses pointures criminelles rôdent autour d'importants marchés financiers parisiens. Etrange ? Non : normal. Car peu auparavant, des familles mafieuses new yorkaises, Colombo et Lucchese en tête, ont entrepris de piller le *New York Stock Exchange* (le procès ultérieur se nommera « *Mob on Wall Street* »). Or les gros voyous français ne vivent pas sous cloche. Comme tout grand prédateur, leurs antennes, ou palpeurs, captent vite toute nouvelle et juteuse combine. Des millions récupérés sans coup férir, au prix de banales intimidations (« on sait où tes enfants vont à l'école »...) de *Golden Boys* aisément épouvantés ? Trop beau songent certains « parrains ». Voyons si c'est praticable en France.

D'où les rumeurs et l'avertissement adressé par l'auteur (en sa qualité de consultant) aux dirigeants de la Caisse des Dépôts. Il est alors décidé que l'auteur publiera, dans le « Rapport moral sur l'argent dans le monde », une étude sur les infiltrations criminelles ou mafieuses dans la finance licite. Etude cruciale car si les malfaiteurs choisissent leurs proies, ce qu'ils font ensuite pour contrôler la cible visée est très stéréotypé – enfantin à repérer et reconnaître quand on est alerté.

Notons que ce « Rapport moral » est publié par la Revue d'économie financière, organe de l'Association d'économie financière, deux émanations de la Caisse des Dépôts, hébergées dans ses locaux. Pédagogique et doté d'explicites exemples, l'article rédigé est soumis à M. Antoine M., chef de la « Mission de contrôle » et éditeur du « Rapport moral », qui suffoque. Affreux ! Ces gangsters... ces anecdotes ! Nous sommes financiers, n'est-ce pas, cher monsieur ! Tout cela est déplacé... pas du tout dans l'esprit du « Rapport moral ».

Exaspéré par les jérémiades et l'arrogance de l'intéressé, l'auteur finit par l'envoyer promener en lui adressant la lettre suivante, ici révélée. Le lecteur sait peut-être que notre école criminologique est celle du « Décèlement précoce des dangers et menaces ». Il trouvera là un pertinent exemple de ce concept : voir et alerter le plus tôt possible, avant que l'affaire ne s'envenime, ne devienne ruineuse ou incontrôlable.

Nous sommes en octobre 2004; trois ans et demi plus tard commence l'arnaque TVA-CO2, imaginée et conduite par des individus semblables à ceux dont nous exposons les dangereuses manœuvres, quarante-deux mois plus tôt... Mois durant lesquels

nulle instance de contrôle de Bluenext n'a manifesté le moindre intérêt pour ce qui, bientôt, enverra leur navire-CO2 par le fond, au prix d'un pillage de (minimum) 1,6 milliard d'euros.



Monsieur **Antoine M...**
Mission de Contrôle



Paris, le 25 octobre 2004

Cher Monsieur,

Pour aller à l'essentiel : suite à vos remarques, je retire le texte que je vous avais proposé pour le *Rapport moral* ; je le publierai ailleurs.

S'il vous plaît maintenant de m'accorder un peu de votre attention, je voudrais vous dire sereinement que votre réaction à mon texte, je l'ai éprouvée dix fois auparavant dans d'analogues circonstances, mais avec en fin de compte un résultat invariable, que je souhaite par avance vous annoncer.

Ceux qui manipulent la plupart de l'argent sale dans le monde sont des criminels. Ces individus, cher Monsieur, sont dangereux mais aussi vulgaires. Ils ne s'expriment pas avec recherche ni ne sortent d'écoles prestigieuses – cependant, approcher leur réalité, savoir (non pas croire qu'on sait) ce qu'ils *sont* et ce qu'ils *font* vraiment est aussi indispensable aux acteurs de la lutte contre le blanchiment que la médecine légale, l'anatomo-pathologie sont vitales pour la recherche médicale.

Tout échappatoire à cette cruciale phase d'exploration et de diagnostic voue l'entreprise à l'échec – j'ai de cela cent exemple à donner, lutte contre le terrorisme, violences urbaines ou mafia albanaise, entre autres. Or explorer, faire un diagnostic consiste simplement à décrire le réel. Cette exposition du réel, j'ai déjà entendu vingt fois de hauts fonctionnaires la qualifier, avec parfois une pointe de mépris, d'« anecdotique ».

Il se trouve hélas que le réel n'est qu'une succession d'anecdotes, l'étude de celles-ci fournissant seule la matière du diagnostic efficace. Nous avons convaincu de cela bien des services de l'État. Il semble qu'il y ait dans votre domaine un peu de travail à faire. Mais arrive toujours le moment où une « anecdote » plus grave que les autres oblige à considérer de face les choses qui fâchent et à s'intéresser à des individus, des pratiques ou des secteurs peu distingués.

Ce moment viendra – dans les cas ci-dessus évoqués, il est *toujours* venu. Nous serons alors, et fort gracieusement, prêts à coopérer avec vous-même ou vos collègues.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Xavier Raufer



Sans commentaire.

5 – Dans l'ombre, des « ripoux » rodent...

Parmi les aspects éludés à ce jour par les médias – hormis *Médiapart* – les complicités des escrocs avec des policiers 'ripoux'. De ce qu'on constate à ce jour, la justice ne semble pas non plus fascinée par le sujet. Cependant, un policier anonyme connaisseur du dossier lâche à *Médiapart* que « Si ça devait se confirmer, il s'agirait d'une affaire de corruption policière qui ferait passer l'affaire Neyret pour une comptine ». Quels sont ces indices ? De longue date, des magistrats instruisant les dossiers TVA-CO2 perçoivent des interférences dans des enquêtes en cours ; des escrocs TVA-CO2 sont prévenus de leur futures interpellations ; d'autres services policiers aussi, pourtant étrangers à l'affaire.

Sur écoute, un policier inconnu propose à un des escrocs-TVA-CO2 des « arrangements hors-procédure », genre sortie anticipée de prison, « si on trouve un terrain d'entente ». Suite à quoi (coïncidence ?) des centaines de milliers d'euros sont expédiés par cet escroc vers un compte non identifié de Dubaï. Sortant d'un aéroport, Arnaud M. est surpris par des douaniers (qui rendent compte), saluant amicalement deux policiers et leur présentant un de ses amis, autre escroc TVA-CO2.

Tout comptable vous dira que dans un bilan, une erreur d'un euro peut dissimuler une immense fraude. Que cachent ces inquiétants symptômes ? A vrai dire, à l'heure présente, nul n'en sait trop rien.

6 – Un « volet politique » évaporé ou enterré

Et d'autant moins que les ministres en charge de ces affaires, gardes des Sceaux et ministres de l'Intérieur – par ailleurs avides d'exposition médiatique – ont dès l'origine tenu l'affaire TVA-CO2 à bout de gaffe. Ce, dans une affaire où des assassins ont éliminé 7 personnes en région parisienne, sans que nul ne soit jamais arrêté.

Voici les ministres en cause, depuis le début de l'affaire en 2008 :

Justice : Rachida Dati, Michèle Alliot-Marie, Michel Mercier, Christiane Taubira, Jean-Jacques Urvoas,

Intérieur : Michèle Alliot-Marie, Brice Hortefeux, Claude Guéant, Manuel Valls, Bernard Cazeneuve, Bruno Le Roux, Matthias Fekl.

Pour tous, de l'origine de l'affaire à ce jour, silence radio. Pas un mot public sur l'affaire. Et le silence gêné de Bercy...

Mais à l'inverse, les escrocs-TVA-CO2, fuient-ils, eux, les politiques ? Au contraire. Le 14 mai 2017 encore, Grégory Z., multi-récidiviste et multi-inculpé, publie un *selfie* entre MM. Hollande et Cazeneuve (ignorant

qui est leur « nouvel ami »), au restaurant parisien « La Boule rouge ». Les escrocs TVA-CO2 sont 100% *people* ; le modèle même de ces « amis encombrants » qui partout, se poussent au premier rang – comme des mouches autour d'un pot de miel. Les politiciens, stars, hommes d'affaires en vue et célébrités sont pour eux magnétiques ; ce en France comme en Israël.

Au fil des années, jamais nul de nos dirigeants politiques (droite ou gauche) n'aurait eu la moindre faiblesse pour nos si « collants » escrocs TVA-CO2 ? Auraient-ils été en France moins efficaces qu'en Israël, pays où, dit le quotidien *Haaretz*, un premier ministre aurait accepté leurs largesses, voire passé des vacances avec l'un des pilotes de « Crépuscule » ?

Il faut croire que oui, car à ce jour, le « volet politique » est absent des procès « Crépuscule », Rien n'en est dit. Fin connaisseur de telles affaires, Thierry Leyne observe peu avant son « suicide »¹ : « Certains comptes qui menaient sur la piste des politiques ont été sciemment mis de côté... ce volet politique n'a eu aucune suite ». Comme quoi, dans l'affaire, il y a finalement pas que les suicidés qu'on enterre.

7 – Tout va très bien, madame la marquise

En janvier 2012, paraît le numéro 2011-2012 du « Rapport moral sur l'argent dans le monde », consacré à la criminalité finan-

cière. En mode allusif-délicat, il revient sur la fraude TVA-CO2, dans un article intitulé « Fraudes sur le marché du carbone : un encadrement renforcé pour une confiance retrouvée », voué à gagner haut la main tout concours d'irénisme, s'il en existait un.

Que s'est-il passé en 2008-2009 ? « Des malversations », « inédites sur un marché nouveau et dématérialisé », ont exposé des « défaillances de gestion des mesures anti-fraudes du marché ». Vite corrigés, ces « défauts de jeunesse » ont vu « La France [être] le premier pays européen à comprendre le mécanisme de cette fraude et à y mettre fin sur son territoire, en supprimant ce régime de TVA au début de juin 2009 ».

L'aveuglement prolongé ? Rien. Les (à ce jour) 7 cadavres ? Rien. La lourde présence criminelle dans toute l'affaire ? Rien. L'absence totale de contrôle sur les courtiers agréés-Bluenext ? Rien. Les mésaventures dudit Bluenext et son euthanasie finale ? Silence. Les deux à trois milliards d'euros sans doute évaporés et pour l'essentiel, jamais récupérés ? Rien. La moindre autocritique des seuls responsables du ruineux désastre ? Rien. Le fait que, bientôt dix ans plus tard, la France – dont on voit qu'elle court après trois sous pour boucler son budget – perde encore et toujours 15 milliards d'euros *par an* dans des « carrousels de TVA », sans que nul à Bercy ou alentours, ne sache visiblement que faire pour colmater la fuite béante ? Rien.

Restent les escrocs TVA-CO2 – du moins, ceux capturés par la justice française. Leur jeu est délicat. Ils savent devoir être condamnés, sous peine d'un exil perpétuel ou de ruineuses et hasardeuses cavales. Et puis, le repli à Tel-Aviv ou dans quelque émirat, certes – mais le *business* est à Paris. Il faut donc pouvoir y agir, après avoir

purgé la peine la plus légère possible, comme « solde de tout compte ». Ensuite, retour de la belle vie. Car des milliards subtilisés en 2008-2009, bien peu a été bloqué ou récupéré. Il y a donc encore, planqués dans des *offshores* de par le monde, les millions permettant à ces escrocs de remonter à cheval et d'amorcer l'arnaque 2020.

Tableau : 2009-2016 – Homicides ou tentatives, clairement liés aux arnaques à la taxe carbone

Date	Victime	Circonstances
18 décembre 2016	Dominique « Dodo » GHEZ	47 ans lors des faits. Natif de Belleville. Actif dans le milieu franco-israélien ; gravement blessé par balles à Paris 16 ^e .
19 janvier 2015	Sabir « Titax » TITOUH	28 ans ; assassiné par arme à feu devant chez lui à Taverny (95).
6 avril 2014	Albert « Bébert » TAÏEB	60 ans – proche de Cyril M., cousin de « Marco » M. Taïeb est poignardé à mort dans un hall d'immeuble près du Parc Monceau, Paris 8 ^e .
24 octobre 2011	Claude DRAY	76 ans – retrouvé abattu de 3 balles de 7,65 au cou, dans sa demeure-forteresse de Neuilly (92). Nulle trace d'effraction.
14 septembre 2010	Samy SOUIED « Le Gadol » (« le grand » en Hébreu)	45 ans – « parrain » du milieu franco-israélien. Assassiné de 6 balles de 7.65 Porte Maillot, Paris 17 ^e .
30 avril 2010	Amar « Yeux-Bleus » AZZOUG	35 ans – abattu par des tueurs portant des blousons POLICE, devant un café à Saint-Mandé (94).
29 janvier 2009	Serge « Sergio » LEPAGE	37 ans – nomade sédentarisé de la banlieue-sud. Fiché grand banditisme – abattu de 2 balles près de sa maison de la Ville-du-Bois (91).

*** Ajoutons (car, qui sait...) que Marco M. est en affaires avec Thierry LEYNE, associé de Dominique STRAUSS-KAHN. LEYNE est retrouvé défenestré le 23 octobre 2014, au pied de la tour où il demeure à Tel-Aviv (Israël). Un « suicide » pour la police locale.

*** 7 homicides (ou tentatives) flagrants. Pas une seule mise en examen à ce jour par un magistrat français !

*** Conversations privées avec des magistrats et enquêteurs informés du dossier.

Sources de l'étude

- Le Point* – 22/06/2017 – «Le prince des escroqueries à la TVA Cyril Astruc s'est volatilisé»
Le Figaro – 31/05/2017 – «Procès 'Crépuscule' : l'argent coulait à flot»
L'Observateur – 29/05/2017 «Grégory Zaoui : cerveau ou second couteau de l'escroquerie du siècle ?»
L'Express – 28/05/2017 – «Nouveau procès de la fraude à la taxe carbone, à 146 millions d'euros»
Le Parisien – 18/04/2017 – «Arnaque à la taxe carbone : les escrocs du siècle de retour à la barre»
20 Minutes – 17/04/2017 – «Escroquerie à la taxe carbone : une fraude à 283 millions d'euros rejugée en appel»
L'Observateur – 29/03/2017 «Escroquerie à la taxe carbone : une fraude à 283 millions d'euros rejugée en appel»
Mediapart – 4/01/2017 – «Mafia du CO2 : un commando de tueurs sévit en toute impunité»
Euractiv – 18/07/2016 – «La condamnation d'un courtier décredibilise un peu plus le marché du carbone»
Paris-Match – 16/07/2016 ->«Arnaud Mimran, grandeur et décadence d'un golden boy»
Mediapart – 12/07/2016 – «CO2 Mafia : liens avec la police – enregistrement, tractations secrètes entre des membres de la mafia du CO2 et des réseaux policiers»
L'Express+Afp – 29/06/2016 – «Fraude à la TVA : sept personnes interpellées, quatre en France»
Mediapart – 27/05/2016 – «Procès de la mafia franco-israélienne du CO2 : pas un mot au JT de 20 heures»
Mediapart – 18/05/2016 – «Un fantôme s'invite au procès de la mafia du CO2»
Le Point – 18/05/2017 – «Procès de la fraude à la taxe carbone : où sont les politiques ?»
Mediapart – 4/05/2016 – «La mafia du CO2 se déchire à la barre du tribunal»
France-Info – 3/05/2016 – «Carbone connexion : trois questions sur le procès d'escroquerie géant du marché du CO2»
France-Info – 2/05/2016 – «Mafia du CO2 : 283 millions d'euros de TVA détournés, l'affaire jugée à Paris»
Mediapart – 1/05/2016 – «Mafia du CO2 : l'histoire secrète d'un fiasco d'État sous Sarkozy»
Association d'Economie Financière – *Revue d'Economie Financière* – Rapport moral sur l'argent dans le monde, 2011-2012 – «Fraudes sur le marché européen du Carbone : un encadrement renforcé pour une confiance retrouvée».

Note

¹ Thierry Leyne a été l'associé de Dominique Strauss-Kahn, comme de l'un des escrocs TVA-CO2, «Marco» Mardoché M., qui déclare «J'étais associé avec Thierry Leyne et Strauss-Kahn, on a monté une affaire au Soudan, une banque...». Sur la mort de T. Leyne, voir p... le tableau des assassinats, tentatives, etc. dans l'affaire TVA-CO2.